



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 FÉVRIER 2021

Le mardi 02 février 2021 à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-MONTAN, dûment convoqué le 29 janvier 2021, s'est réuni en séance publique à la Salle Associative de la Cité du Barrage, sous la présidence de Monsieur Christophe MATHON, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 19

Présents : Marion ARMAND - Mireille AUBERT - Roxane BOYER - Marie CASAMATTA - Carlos DOS SANTOS - Michel DROUARD - Stéphanie ELDIN - Lucas JULIARD - Didier LENFANT - Elia LOUBET - Jean-Claude MARTIN - Christophe MATHON - Laure MURPHY - Sébastien PETITJEAN - Viviane PEYRARD - Roland RIEU - Angélique ROSSI - Gino STACCIOLI

Présent(s) avec droit de vote : Stéphanie ELDIN (procuration de Vincent DUMATRAS)

Excusé(s) : -

Madame Marion ARMAND est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - EXTENSION DE L'ÉCOLE ET RESTRUCTURATION DE LA CRÈCHE

Le projet communal consiste à annexer aux locaux de la crèche la surface de la salle de classe primaire attenante et à réorganiser l'ensemble de ces locaux afin d'en améliorer le fonctionnement.

Pour répondre à cet objectif il est nécessaire de créer une nouvelle salle de classe, pour compenser celle qui sera annexée à la crèche. En outre la commune souhaite également agrandir le réfectoire de la cantine, qui accueille 140 enfants et qui est devenu très insuffisant. Enfin l'office, qui fonctionne en liaison chaude avec le collège du Laoul doit également être agrandi pour respecter les normes des règlements sanitaire et du code du travail, permettant ainsi de mieux organiser les conditions de livraison des repas et faciliter le service des enfants.

Le Maire a demandé au S.D.E.A. d'assurer cette mission de mandataire, la Commune de Saint Montan étant membre adhérent du Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 - PROJETS 2021

1. Rampe d'accès piétons/véhicules RD190/Poulallé

Création d'une rampe d'accès pour les véhicules et piétons de la RD190 à la Place de Poulallé permettant de desservir le parking situé sur la Place Poulallé qui actuellement n'est accessible qu'en traversant le village sur une route très étroite.

Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Abris voyageurs*

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Proposition de pose d'abris-voyageurs au Quartier Le Devès, au Parking de la Pharmacie et au Quartier Les Tuilières.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Aménagement touristique du centre historique*

Il est essentiel de valoriser le patrimoine de Saint Montan en développant l'offre de visites du château et du Bourg Médiéval. Ce développement touristique passe par un aménagement obligatoire.

a. Demande de subvention auprès Département de l'Ardèche et de l'Etat

- Aménagement de la « Tour des écuyers »,
- Sécurisation des piétons dans le périmètre du château,
- Création de WC public dans la Rue du Tour,
- Réhabilitation de la « Salle de la Voûte » pour accueillir un artisan,
- Remise en état du logement « La Calade ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

b. Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

- Aménagement de la « Tour des écuyers »,
- Sécurisation des piétons dans le périmètre du château,
- Création de WC public dans la Rue du Tour,
- Réhabilitation de la « Salle de la Voûte » pour accueillir un artisan.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 - **DIVERS**

1. *Personnel Communal*

Fixation de la nature et de la durée des autorisations spéciales d'absence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Centre Communal d'Action Sociale*

Proposition de nommer un membre du Conseil Municipal en remplacement d'un membre élu du CCAS, suite à démission.

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions (Mireille Aubert, Roxane Boyer et Sébastien PETITJEAN),

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h41.

La Secrétaire de Séance,
Marion ARMAND

Le 04 février 2021

